

Département Gestion des Microdonnées
Centrale des bilans

Boulevard de Berlaimont 14 - 1000 Bruxelles - BELGIQUE

tél. 02 221 30 01

e-mail: centraledesbilans@nbb.be - website: www.bnb.be

numéro d'entreprise : 0203.201.340 – RPM Bruxelles

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT À LA LIVRAISON VIA INTERNET DES DONNÉES DE LA CENTRALE DES BILANS

VERSION PROVISOIRE V0.1 AOÛT 2021

TABLES DES MATIÈRES

1. OBJET	3
1.1. QUERY AUTHENTIC DATA PRODUCT	4
1.1.1. <i>Contenu du produit</i>	4
1.1.2. <i>Livraison des données</i>	5
1.1.3. <i>Accès aux données</i>	5
1.2. DAILY EXTRACT AUTHENTIC DATA PRODUCT	5
1.2.1. <i>Contenu du produit</i>	5
1.2.2. <i>Livraison des données</i>	6
1.2.3. <i>Accès aux données</i>	6
1.3. IMPROVED DATA PRODUCT	6
1.3.1. <i>Contenu du produit</i>	6
1.3.2. <i>Livraison des données</i>	8
1.3.3. <i>Accès aux données</i>	9
2. PRIX	9
3. SOUSCRIPTION, FACTURATION, ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION	9
3.1. SOUSCRIPTION INITIALE ET FACTURATION	9
3.2. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE	9
3.3. RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION	9
3.4. REMBOURSEMENT DE MONTANTS FACTURÉS	10
4. DISPONIBILITÉ DU SERVICE	10
5. DISPONIBILITÉ RESTRICTIVES EN MATIÈRE D'UTILISATION.....	10
6. RESPONSABILITÉ DU CLIENT.....	10
7. SUSPENSION UNILATÉRALE DE LA CONVENTION PAR LA BANQUE NATIONALE.....	11
8. DISPOSITIONS LIMITATIVES DE LA RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE NATIONALE EN TANT QUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS	11
9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES	12
10. DÉCLARATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	12

ANNEXE : SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT À LA LIVRAISON VIA INTERNET DES DONNÉES DE LA CENTRALE DES BILANS

1. **OBJET**

Les présentes conditions générales de livraison et le bon de commande repris en annexe, dûment signé par le client, forment la "convention de livraison via Internet des données de la Centrale des bilans" conclue entre le client et la Banque nationale de Belgique (ci-après "la Banque nationale").

L'objet de la présente convention est la mise à disposition, sur un serveur spécifique de la Banque nationale et en vue de leur déchargement via Internet, de données chiffrées et structurées et d'images des comptes annuels et autres documents déposés auprès de la centrale des bilans de la Banque.

L'offre est organisée en groupes de fonctionnalités qui sont désignés dans le portail d'authentification des webservices comme "Produits". Lors de l'inscription, le client précise les produits qu'il souhaite utiliser.

Les **trois produits** suivants sont proposés :

- **Query authentic data (interrogation des données authentiques)**
Récupération des données de référence et des comptes annuels et autres documents déposés et acceptés par la Banque nationale **pour une personne morale donnée**.
- **Daily extract authentic data (extraction quotidienne des données authentiques)**
Récupération quotidienne de toutes les données de référence et de tous les comptes annuels et autres documents soumis et acceptés par la Banque nationale **pour un jour spécifique**.
- **Improved data (interrogation et extraction des données améliorées)**
Récupération des données de référence et des données structurées des dépôts qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs modifications de la part de la Centrale des bilans : récupération des données structurées des dépôts au format PDF, conversion en EUR des dépôts en devises étrangères, corrections des données comptables.

Les **restrictions** suivantes s'appliquent au contenu proposé :

- Seuls les références et les documents des dépôts éligibles pour la publication peuvent être récupérés par les webservices. Les dépôts de bilans sociaux isolés des entreprises qui ne sont pas tenues de déposer des comptes annuels, comme c'est le cas actuellement, ne sont pas rendus publics.
- Les documents XBRL ont été introduits plus tard que les PDF et ne sont donc pas disponibles pour les dépôts antérieurs à l'introduction du format XBRL. D'autre part, les documents XBRL ne sont disponibles que dans la mesure où la personne morale a fait le choix de ce format lors du dépôt.
- Les documents JSON basés sur des dépôts XBRL ont été introduits en janvier 2022 et ne sont donc pas disponibles pour les dépôts antérieurs à l'introduction du format JSON. D'autre part, les documents JSON ne sont disponibles que dans la mesure où la personne morale a fait le choix du format XBRL lors du dépôt. Lorsqu'un dépôt XBRL est mis à disposition sous forme de document JSON, le contenu de ce document se limite à la description de l'entité juridique, aux données comptables, aux données relatives aux participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats.

Une description plus détaillée des données mises à disposition via les webservices est disponible selon le format de documentation OpenAPI. Celui-ci sera publié dans l'application de webservices ou est disponible sous forme de fichier CBSO AnnualAccount.yaml sur notre site Web et peut être consulté via [Swagger Editor](#).

La livraison, l'installation, la mise à jour éventuelle et la paramétrisation des logiciels (tels qu'un logiciel de navigation Internet, un logiciel de décompactage des données, etc.) et du hardware (pc, modem, imprimante) nécessaires à l'utilisation de ce service, de même que l'abonnement et les frais de connexion à un fournisseur d'accès à Internet, ne sont pas inclus dans la présente convention et sont donc exclusivement à charge du client.

La Banque nationale ne s'oblige à aucune forme d'assistance technique ni de service après-vente concernant l'objet de la présente convention.

1.1. QUERY AUTHENTIC DATA PRODUCT

Ce produit permet d'obtenir les références et les documents des dépôts des comptes annuels acceptés et publiés par la Banque nationale pour une personne morale déterminée. Le produit permet d'interroger les données actuelles et historiques basées sur le **numéro d'entreprise** (numéro BCE) d'une personne morale.

L'utilisateur accède aux données en deux étapes :

- il obtient d'abord une (liste de) référence(s) pour une personne morale spécifique,
- il récupère ensuite les documents (PDF, XBRL, JSON) liés à la référence.

La référence du dépôt est un numéro unique attribué par la Banque nationale pour identifier les dépôts et les documents associés.

1.1.1. CONTENU DU PRODUIT

Ce produit donne accès aux données suivantes :

- **Les références des dépôts**
Toutes les références des dépôts publiés à la Centrale des bilans de la Banque nationale depuis 199x.
- **Les images (PDF) des dépôts**
Toutes les images (PDF) des dépôts publiés depuis 199x.
Lorsque le dépôt accepté est un fichier XBRL, l'image est un PDF généré par la Banque nationale sur la base du fichier XBRL.
Lorsque le dépôt accepté est un fichier PDF, l'image est le PDF reçu avec les informations spécifiques de la Banque nationale ajoutées en haut de la 1ère page.
- **Les fichiers XBRL des dépôts**
Tous les fichiers XBRL des dépôts publiés à la Banque nationale depuis 200x. Seul le fichier XBRL reçu au moment de l'acceptation du dépôt est mis à disposition ; les fichiers XBRL plus anciens ne sont pas convertis vers des modèles officiels plus récents ou vers une technologie XBRL plus récente.
- **Les documents JSON pour les dépôts**
Tous les documents JSON pour les dépôts XBRL à la Banque nationale publiés à partir de 2022. Le contenu du document JSON est limité à la description de la personne morale, aux données comptables, aux données concernant les participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats.

Ce produit prend en charge les opérations suivantes :

- **Récupérer les références des dépôts pour une personne morale spécifique**
Cette opération retourne la liste des références pour le numéro BCE donné. Le résultat est un fichier JSON contenant une liste de références. Le numéro BCE est un paramètre obligatoire, l'année fiscale un paramètre facultatif.
- **Récupérer une image PDF pour une référence spécifique**
Cette fonction permet de récupérer l'image PDF liée à la référence spécifiée. Lorsque le dépôt accepté est un fichier XBRL, l'image est un PDF généré par la Banque nationale sur la base du XBRL. Lorsque le dépôt accepté est un fichier PDF, l'image est le PDF reçu avec une information spécifique à la Banque nationale ajoutée à la première page. **La référence est un paramètre obligatoire.**
- **Récupérer le fichier XBRL pour une référence spécifique**
Cette opération permet de récupérer le fichier XBRL lié à la référence spécifiée. Lorsque le dépôt accepté est un fichier XBRL, le résultat est le fichier XBRL reçu par la Banque nationale. Si le dépôt accepté est un fichier PDF, cette opération ne renvoie PAS de fichier XBRL.
- **Récupérer des données structurées en JSON pour une référence spécifique**
Cette opération permet de récupérer un fichier de données structuré au format JSON contenant la description de la personne morale, les données comptables, les données relatives aux participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats extraites du dépôt. Lorsque le dépôt accepté est un fichier XBRL, déposé après 2021, le résultat est un fichier JSON. Lorsque le dépôt accepté est un fichier PDF ou est un fichier XBRL déposé avant 2022, l'opération ne renvoie pas de fichier JSON.

1.1.2. LIVRAISON DES DONNÉES

Les références, les images PDF, les documents XBRL et JSON sont produits après acceptation du dépôt par la Banque nationale et sont presque immédiatement disponibles via le produit "Query authentic data". Les jours de travail chargés (fin du mois et périodes de pointe), il peut y avoir un certain retard dans la production des données.

1.1.3. ACCÈS AUX DONNÉES

Seuls les utilisateurs enregistrés ont accès aux données. Voir conditions et guide technique

1.2. DAILY EXTRACT AUTHENTIC DATA PRODUCT

1.2.1. CONTENU DU PRODUIT

Ce produit permet d'obtenir toutes les références et tous les documents des dépôts acceptés et publiés par la Banque nationale pour un jour précis. Le produit permet de récupérer, pour une période limitée, toutes les informations publiées sous forme d'ensembles de données (fichiers Zip). Chaque jour, la Banque nationale produit un jeu de données de références, un jeu de données d'images PDF, un jeu de données de documents XBRL et un jeu de données de documents JSON. L'utilisateur spécifie la date et le type d'ensemble de données lorsqu'il interroge le webservice.

Type de jeux de données qui peuvent être récupérés :

- **Les références des dépôts**

Liste de toutes les références des dépôts publiés à la date D.

- **Les images (PDF) des dépôts**

Fichier Zip de toutes les images (PDF) des dépôts publiés à la date D.

Lorsque l'un des dépôts acceptés concerne un fichier XBRL, l'image du dépôt est un PDF généré par la Banque nationale sur la base du XBRL.

Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier PDF, l'image du dépôt est le fichier PDF reçu avec une information spécifique à la Banque nationale ajoutée à la première page.

- **Les fichiers XBRL des dépôts**

Fichier Zip de tous les fichiers XBRL des dépôts publiés à la date D.

- **Les documents JSON des dépôts**

Fichier Zip de tous les documents JSON des dépôts publiés à la date D.

Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier XBRL, déposé à partir de 2022, le fichier Zip contient le fichier JSON correspondant.

Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier PDF ou est un fichier XBRL déposé avant 2022, le fichier Zip ne contient pas de fichier JSON pour ce dépôt.

Un fichier distinct est créé pour chaque ensemble de données. Les fichiers ne sont pas cumulatifs. Un fichier est créé pour chaque jour.

S'il n'y a pas de dépôt un jour donné, les fichiers créés seront vides.

Ce produit prend en charge les opérations suivantes :

- **Récupérer toutes les références de dépôts publiés à une date spécifique**

Cette opération renvoie la liste de toutes les références qui ont été publiées à la date spécifiée. Le résultat est un fichier Zip contenant une liste de références au format JSON. La date est un paramètre obligatoire.

- **Récupérer toutes les images PDF des dépôts publiés à une date spécifique**

Cette opération permet de récupérer toutes les images PDF publiées à la date spécifiée. Le résultat est un fichier Zip avec tous les PDF. Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier XBRL, le fichier Zip contient le PDF généré par la Banque nationale sur la base du XBRL. Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier PDF, le fichier Zip contient le PDF reçu avec les informations spécifiques à la Banque nationale ajoutées en haut de la première page. La date est un paramètre obligatoire.

- **Récupérer tous les fichiers XBRL des dépôts publiés à une date spécifique**

Cette opération permet de récupérer tous les fichiers XBRL publiés à la date spécifiée. Le résultat est un fichier Zip contenant tous les fichiers XBRL. Lorsque l'un des dépôts acceptés concerne un fichier XBRL, le fichier Zip

contient le XBRL reçu par la Banque nationale. Si l'un des dépôts acceptés est un fichier PDF, aucun fichier XBRL ne sera inclus dans le fichier Zip pour ce dépôt. La date est un paramètre obligatoire.

- Récupérer toutes les données structurées au format JSON des dépôts publiés à une date spécifique

Cette opération retourne tous les documents au format JSON créés par la Banque nationale contenant : la description de la personne morale, les données comptables et les données relatives aux participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats extraites des dépôts publiés à la date spécifiée. Le résultat est un fichier Zip contenant tous les fichiers JSON.

Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier XBRL, déposé à partir de 2022, le fichier Zip contient le fichier JSON. Lorsque l'un des dépôts acceptés est un fichier XBRL déposé avant 2022, aucun fichier JSON n'est inclus dans le fichier Zip pour le dépôt en question.

1.2.2. LIVRAISON DES DONNÉES

En principe, pour tous les dépôts publiés le jour civil J, les ensembles de données mentionnés ci-dessus sont produits quotidiennement et mis à disposition en J+1 de la date de publication.

1.2.3. ACCÈS AUX DONNÉES

Seuls les utilisateurs enregistrés ont accès aux données. Voir conditions et guide technique.

1.3. IMPROVED DATA PRODUCT

1.3.1. CONTENU DU PRODUIT

Ce produit permet de demander et/ou d'obtenir toutes les références et documents des dépôts qui ont été améliorés par la Banque nationale. Les améliorations apportées par la Banque nationale sont les suivantes :

- l'encodage des dépôts PDF en données structurées,
- la conversion en euros des dépôts en devises étrangères et
- des corrections aux données reçues.

Le produit permet de récupérer, pour une période limitée, toutes les informations améliorées par la Banque nationale, sous forme de jeux de données (fichier Zip). Chaque jour, la Banque nationale produit un jeu de données avec les références des dépôts améliorés et un jeu de données avec les documents JSON des données améliorées. Aucun fichier XBRL et aucun fichier PDF n'est produit pour les dépôts améliorés.

Le produit permet également de demander la liste des références des dépôts améliorés par personne morale au moyen du numéro BCE et d'obtenir les documents JSON liés.

Une version des données est mise à disposition pour chaque type d'amélioration :

- Version PDF_ENCODED : le dépôt a été soumis en format PDF et est encodé par la Banque nationale comme données structurées dans un fichier JSON. Les montants monétaires exprimés en devises étrangères, ne sont pas convertis dans cette version.
- Version EURO_CONVERTED : les montants monétaires du dépôt ont été exprimés en devises étrangères et sont convertis en euros par la Banque nationale dans un fichier JSON. Les montants sont convertis indépendamment du format du dépôt original ; cette version fournit donc des montants convertis pour les dépôts PDF ou XBRL.
- Version CORRECTED : le dépôt est amélioré suite à des corrections des rubriques et des ajouts de rubriques apportés par la Banque nationale. Les corrections sont toujours appliquées aux montants en euros (convertis ou originaux). Les corrections sont appliquées quel que soit le format du dépôt original. Cette version offre donc des corrections pour les dépôts PDF ou XBRL.

Les dépôts repris dans la source de données authentique (voir produits "Query authentic data" et "Daily extract authentic data") n'ont pas toujours d'équivalent de références dans la source de données corrigée. Les combinaisons possibles sont les suivantes :

Format original du dépôt	Devise	À des corrections ?	Versions disponibles dans le produit « Improved data »
XBRL	Euro	Non	Aucune
XBRL	Euro	Oui	CORRECTED
XBRL	Non-Euro	Non	EURO_CONVERTED
XBRL	Non- Euro	Oui	EURO_CONVERTED, CORRECTED
PDF	Euro	Non	PDF_ENCODED
PDF	Euro	Oui	PDF_ENCODED, CORRECTED
PDF	Non-Euro	Non	PDF_ENCODED, EURO_CONVERTED
PDF	Non-Euro	Oui	PDF_ENCODED, EURO_CONVERTED CORRECTED

Lors de l'amélioration d'un dépôt, la Banque nationale peut choisir de n'améliorer dans un premier temps que les rubriques relatives aux comptes annuels (AA) et d'améliorer ultérieurement les rubriques du bilan social (SB). Lorsque l'une des sections du rapport (AA ou SB) est corrigée, les données corrigées sont mises à disposition via le webservice. Par conséquent, lorsque le type de correction est "CORRECTED", la référence indique également les données sur lesquelles les corrections s'appliquent, pour IMPROVED_DATA :

- AA : les améliorations ne s'appliquent qu'aux éléments de la partie AA du dépôt
- SB : les améliorations ne s'appliquent qu'aux éléments de la partie SB du dépôt.

Notez toutefois qu'il est possible que la Banque nationale ne fournisse pas de corrections du tout pour certains dépôts. C'est le cas lorsque les corrections apportées sont jugées confidentielles ou lorsque la charge de travail ne permet une correction exhaustive de tous les dépôts.

Les données améliorées peuvent être obtenues par :

- récupération d'un extrait quotidien
- récupération des données par entité légale sur la base du numéro BCE.

1.3.1.1. Daily extract of improved data (Extrait quotidien des données améliorées)

Pour tous les dépôts améliorés le jour ouvrable J, le jeu de données suivant est produit quotidiennement et sera mis à disposition en J+1 de la date d'amélioration :

- **Les références des dépôts améliorés**

Liste de toutes les références des dépôts améliorés le jour ouvrable D. Si plusieurs types d'amélioration ont été effectués pour un dépôt, celui-ci apparaît plusieurs fois dans la liste des références des dépôts améliorés. La référence indique le type d'amélioration (PDF_ENCODED, EURO_CONVERTED, CORRECTED). La combinaison de la référence et du type d'amélioration permet d'obtenir la version spécifique des données (document JSON). La Banque nationale corrige d'abord les rubriques relatives aux comptes annuels (AA) et éventuellement par la suite les rubriques relatives au bilan social (SB). Lorsque le type d'amélioration est "CORRECTED", la référence indique donc les données sur lesquelles la correction s'applique pour IMPROVED_DATA (AA, SB). Si AA et SB sont corrigés le même jour ouvrable, deux lignes sont présentes (AA, SB) dans le fichier de référence.

- **Les documents JSON des dépôts**

Fichiers Zip de tous les documents JSON des dépôts qui ont été améliorés le jour ouvrable J.

Lorsque le type d'amélioration est "PDF_ENCODED", le fichier JSON contient la description de la personne morale, les données comptables et les données relatives aux participations, à la structure de l'actionariat et aux mandats du PDF original.

Lorsque le type d'amélioration est "EURO_CONVERTED", le fichier JSON contient la description de la personne morale et les données comptables converties en euros.

Lorsque le type d'amélioration est "CORRECTED", le fichier JSON contient la description de la personne morale et les données comptables. Tant les rubriques corrigées que les rubriques pour lesquelles aucune correction n'a été effectuée sont disponibles. Les rubriques corrigées sont limitées à la section du rapport (AA ou SB) spécifiée dans le paramètre "IMPROVED_DATA" de la référence.

Un fichier spécifique est créé pour chaque ensemble de données. Les fichiers ne sont pas cumulatifs ; un fichier est créé chaque jour.

Ce produit prend en charge les opérations suivantes :

- **Récupérer toutes les références des dépôts qui ont été améliorés à une date spécifiée**
Cette opération renvoie la liste de tous les références qui ont été corrigés à la date spécifiée. Le résultat est un fichier Zip contenant une liste de références au format JSON. La date est un paramètre obligatoire.
- **Récupérer toutes les données structurées au format JSON des dépôts améliorés à une date spécifiée.**
Cette opération renvoie tous les fichiers de données structurées au format JSON contenant la description de la personne morale, les données comptables et les données relatives aux participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats (uniquement pour PDF_ENCODED) des dépôts publiés à la date spécifiée. Le résultat est un fichier Zip contenant tous les fichiers JSON.

Les jeux de données (liste de références et fichiers Zip de XLBR, PDF, JSON) des dépôts publiés sont disponibles en ligne pendant 30 jours et sur demande pendant 3 ans.

1.3.1.2. Query improved data (Interrogation des données améliorées)

Ce produit permet de demander les références et d'obtenir les documents des dépôts, améliorés par la Banque nationale, pour une personne morale spécifique.

Ce produit donne accès aux données suivantes :

- **Les références des dépôts améliorés**
Toutes les références de dépôts qui ont été améliorés à partir de 2022 pour une personne morale spécifique. Si plusieurs types d'améliorations ont été apportées à un dépôt, celui-ci apparaît plusieurs fois dans la liste des références des dépôts améliorés. La référence mentionne le type d'amélioration. La combinaison de la référence et du type d'amélioration donne accès à une version spécifique des données (document JSON). La référence indique également à quelles données les améliorations s'appliquent.
- **Les documents JSON des dépôts**
Toutes les données des dépôts qui ont été améliorés à partir de 2022 pour une personne morale spécifique. Lorsque le type d'amélioration est "PDF_ENCODED", le fichier JSON contient la description de l'entité juridique, les données comptables et les données relatives aux participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats du PDF original.
Lorsque le type d'amélioration est "EURO_CONVERTED", le fichier JSON contient la description de la personne morale et les données comptables converties en euros.
Lorsque le type d'amélioration est "CORRECTED", le fichier JSON contient la description de la personne morale et les données comptables. Tant les rubriques corrigées que les rubriques pour lesquelles aucune correction n'a été effectuée sont disponibles. Les rubriques corrigées sont limitées à la partie du rapport (AA ou SB) mentionnée dans le paramètre "IMPROVED_DATA" de la référence.

Ce produit prend en charge les opérations suivantes :

- **Récupérer les références des dépôts améliorés pour une personne morale spécifique**
Cette opération renvoie la liste des références des dépôts améliorés pour le numéro BCE spécifié. Le résultat est un fichier JSON qui contient une liste de références. Le numéro BCE de la personne morale est un paramètre obligatoire et l'année fiscale est un paramètre facultatif.
- **Récupérer des données structurées au format JSON pour une référence spécifique**
Cette opération renvoie un fichier de données structurées au format JSON contenant la description de l'entité juridique, les données comptables et les données relatives aux participations, à la structure de l'actionnariat et aux mandats (uniquement pour PDF_ENCODED).

1.3.2. LIVRAISON DES DONNÉES

Les références et les documents JSON pour les types d'amélioration "PDF_ENCODED" et "EURO_CONVERTED" sont produits après acceptation du dépôt par la Banque nationale et sont disponibles presque immédiatement via le produit "Données améliorées" par l'opération de recherche ("Query improved data") et disponibles en J+1 par l'opération d'extraction ("Daily extract"). Les jours de travail chargés (fin du mois, périodes de pointe), la production des données peut prendre du retard. Les données corrigées pour le type d'amélioration "CORRECTED", sont mises à disposition avec un délai variable en jours, semaines ou mois après l'acceptation du dépôt par la Banque nationale.

1.3.3. ACCÈS AUX DONNÉES

Seuls les utilisateurs enregistrés ont accès aux données. Voir conditions et guide technique.

2. PRIX

Le prix de l'abonnement pour chacun des produits proposés est disponible sur le site Internet de la Centrale des bilans (Webservices | nbb.be). Ce prix est fixe, même si le client renonce volontairement à télécharger tout ou partie des fichiers mis à disposition par la Banque Nationale en application de la présente convention.

Les frais éventuels de transaction bancaire sont exclusivement à charge du client.

3. SOUSCRIPTION, FACTURATION, ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

3.1. SOUSCRIPTION INITIALE ET FACTURATION

Le client peut souscrire à l'abonnement à la livraison via Internet des données de la Centrale des bilans en renvoyant à la Banque nationale, par la poste ou par e-mail le bon de commande repris en annexe¹ dûment rempli et signé. La convention de livraison de données est parfaite dès réception de ce bon de commande par la Banque nationale.

Dès réception du bon de commande, la Banque nationale envoie au client pour des produits payants une facture payable dans les trente jours suivant la date de cette facture par transfert du montant dû sur le compte bancaire de la Centrale des bilans.

Le client peut créer un compte pour accéder aux webservices via un portail en libre-service. Après avoir vérifié son adresse e-mail, il pourra se connecter au portail des webservices, consulter la liste de toutes les API, consulter la documentation et s'inscrire à 1 ou plusieurs API. Pour accéder aux webservices, 2 clés (clé primaire et clé secondaire) sont nécessaires. Ceux-ci peuvent être consultés sous les détails du profil du compte. Après réception du paiement, la Banque Nationale active l'abonnement pour le ou les produits choisis.

3.2. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE

La présente convention entre en vigueur au moment où la Banque nationale place sur son serveur les premières données des comptes annuels déposés durant l'année civile couverte par l'abonnement. Elle prend fin au moment où la Banque nationale place sur son serveur les dernières données des comptes annuels déposés durant l'année civile précitée.

3.3. RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être renouvelée qu'à la demande expresse du client. Le renouvellement de la convention ne sera jamais tacite.

Lorsqu'une nouvelle période d'abonnement s'annonce, la Banque nationale propose au client de renouveler le contrat pour une nouvelle période d'un an. A cette fin, il suffit de renvoyer à la Banque nationale, par la poste ou par e-mail, le bon de commande annexé aux conditions générales présentes, dûment rempli et signé, en y apportant éventuellement les modifications souhaitées. Dès réception de cette demande de renouvellement du contrat, la Banque nationale enverra au client une facture payable dans les trente jours suivant la date de cette facture par transfert du montant dû sur le compte bancaire de la Centrale des bilans.

A défaut d'avoir reçu avant la fin du contrat en cours le paiement de la facture relative au renouvellement de la convention, la Banque nationale désactivera, le jour de l'échéance du contrat, l'abonnement du client. Celui-ci en sera avisé par e-mail.

L'abonnement sera réactivé à réception du paiement de la facture susvisée.

¹ Une version électronique de ce bon de commande est disponible sur le site Internet de la Banque nationale. Celle-ci peut être complétée on-line, imprimée sur papier, puis renvoyée à la Banque nationale dûment complétée et signée.

3.4. REMBOURSEMENT DE MONTANTS FACTURÉS

Les montants facturés qui ont déjà été encaissés par la Banque nationale ne peuvent plus être remboursés, même en cas de suspension unilatérale de la convention par la Banque nationale, comme prévu à l'article 7.

4. DISPONIBILITÉ DU SERVICE

Le déchargement des fichiers mis à disposition dans le cadre de la présente convention est en principe possible tous les jours 24h sur 24h, hors périodes annoncées de maintenance technique et pannes hors de notre volonté. L'accessibilité à notre site Internet en général et au webservice en particulier ne peut cependant être totalement garantie, particulièrement durant la nuit, le week-end et les jours fériés².

Quant à la disponibilité des fichiers mis à disposition, elle est limitée dans le temps :

- Les jeux de données quotidiens (liste des références et fichiers Zip de XBRL, PDF, JSON) des dépôts publiés chaque jour par la Banque nationale sont disponibles en ligne pendant 30 jours et, sur demande, pendant 3 ans. En principe, pour tous les dépôts publiés le jour J, les ensembles de données mentionnés ci-dessus sont produits quotidiennement et mis à disposition en J+1 de la date de publication. Cela concerne :
 - o Liste avec références des dépôts
 - o Fichier Zip avec les images PDF des dépôts
 - o Fichier Zip avec les documents XBRL des dépôts
 - o Fichier Zip avec les documents JSON des dépôts
- Chaque jour, la banque nationale produit également un jeu de données avec les références des dépôts améliorés et un jeu de données avec les documents JSON des données améliorées. Ils sont également disponibles en ligne pendant 30 jours et, sur demande, pendant 3 ans.
- Les fichiers de résultats des requêtes ne sont produits qu'au moment de la requête.

En cas de nécessité, la Centrale des bilans peut, sur demande expresse d'un abonné, et moyennant facturation supplémentaire des coûts encourus, remettre à disposition de celui-ci l'un ou l'autre fichier antérieur à ceux disponibles sur le serveur. En fonction de la taille, le(s) fichier(s) souhaité(s) sera (seront) livré(s) par e-mail ou via FTP.

5. DISPONIBILITÉ RESTRICTIVES EN MATIÈRE D'UTILISATION

Le client ne peut pas céder à un tiers l'usage de son accès informatique au serveur de la Banque nationale, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, que ce soit à titre temporaire ou définitif. L'usage par le client des données des comptes annuels qu'il décharge du serveur de la Banque nationale est libre et illimité, sous réserve des restrictions légales³.

6. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le client est responsable de tout dommage causé par l'usage illicite ou abusif de son compte sur les webservices et des clés qui y sont indiquées. Il lui incombe de prendre toute précaution nécessaire pour éviter un tel usage illicite ou abusif. Au cas où il constate ou soupçonne l'oubli, le vol ou le détournement de son compte, le client doit immédiatement en avvertir la Banque nationale. Il en va de même lorsqu'un de ses préposés qui connaît ce comptes quitte son entreprise. La Banque nationale se réserve explicitement le droit de modifier à tout instant l'activation de l'abonnement du client, ce dont il sera immédiatement avisé par envoi d'un e-mail.

Le client est seul responsable de l'usage des informations fournies par la Banque nationale.

² Il faut en effet tenir compte de ce que les données doivent être régulièrement actualisées, de ce que les programmes peuvent faire l'objet d'une maintenance périodique et du fait que d'éventuels problèmes techniques ne peuvent être immédiatement résolus du fait de la moindre disponibilité du personnel qualifié nécessaire à cette fin.

³ Par exemple, les données personnelles ne peuvent être traitées que conformément au règlement général sur la protection des données.

7. SUSPENSION UNILATÉRALE DE LA CONVENTION PAR LA BANQUE NATIONALE

La Banque nationale se réserve le droit de suspendre unilatéralement l'exécution de cette convention, sans préjudice de l'application de tout autre moyen de droit, si le client :

- se livre de manière répétée à des opérations de nature à paralyser ou à ralentir fortement les webservices "Livraison via internet des données de la centrale des bilans"
- se livre à une opération prohibée par le point 5
- ou néglige de prendre les mesures visées au point 6.

Le cas échéant, la Banque nationale informe le client concerné, par e-mail ou par téléphone, de son intention de faire usage de ce droit. L'absence de réception de cet e-mail ou de cet appel téléphonique par le client ne fait toutefois pas obstacle à l'exercice par la Banque nationale de ce droit de suspension unilatérale. Le client concerné ne pourra revendiquer de la Banque nationale une indemnisation quelconque comme suite à l'exercice de ce droit.

8. DISPOSITIONS LIMITATIVES DE LA RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE NATIONALE EN TANT QUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS

La Banque nationale n'intervient dans le cadre de la présente convention qu'en qualité de fournisseur d'informations. Elle ne peut être tenue pour responsable des éventuelles erreurs, imprécisions ou lacunes qui se présenteraient dans les comptes annuels déposés par les entreprises, associations et fondations.

Toutes les obligations existant dans le chef de la Banque nationale du fait de la présente convention, sont des obligations de moyens, non de résultat.

La Banque nationale met en œuvre les moyens humains et techniques les plus appropriés pour garantir la mise à disposition des données visées par la présente convention dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais. La Banque nationale ne peut toutefois nullement être tenue pour responsable d'un retard éventuel dans la mise à disposition des données sur son serveur. En outre, la saisie des fichiers PDF est effectuée par la Centrale des bilans dans la mesure où sa mission légale prioritaire de collecte et de diffusion des comptes annuels le permet. Bien qu'elle traite ces données le plus rapidement possible, la Centrale des bilans ne peut s'engager au respect d'aucun délai quant à la mise à disposition de cette information.

Afin d'offrir à chaque client un téléchargement optimal des données de comptes annuels via Internet, la Banque nationale a mis sur pied une infrastructure informatique adéquate. Elle ne peut cependant être tenue pour responsable d'une éventuelle lenteur des téléchargements, voire de l'impossibilité technique d'accéder au serveur de la Banque nationale ou d'effectuer ces opérations, qui serait imputable :

- aux prestations insuffisantes de l'infrastructure informatique du client (pc, modem, réseau, connexion, ligne)
- à l'encombrement ou à la saturation du réseau Internet ou du Gateway du fournisseur d'accès à l'Internet du client
- à l'encombrement ou à la saturation du serveur de la Banque nationale comme suite à des opérations effectuées par un de ses clients ou par des tiers qui seraient de nature à paralyser ou à ralentir fortement le fonctionnement de l'application informatique "Livraison via Internet des données chiffrées, données structurées et images des comptes annuels déposés" ou, de manière plus générale, de l'ensemble de son infrastructure informatique. La Banque nationale se réserve expressément le droit de fermer sans préavis le firewall séparant son infrastructure informatique du monde extérieur au moindre soupçon relatif à la préparation ou la tentative d'exécution d'une telle opération
- à l'interruption du service consécutive aux opérations de maintenance ou de modification de ses programmes, de réparation ou de remplacement de son hardware, de back-up ou restore des données et de relance des programmes en cas de panne, ainsi que d'actualisation des données disponibles sur son serveur
- ainsi, en règle générale, qu'à toute cause qui n'est pas directement imputable au fait de la Banque nationale.

Bien que la Banque nationale mette tout en œuvre pour éviter l'intrusion et la dispersion dans son infrastructure de programmes informatiques potentiellement nuisibles, elle ne peut garantir que les fichiers téléchargés de son serveur seront toujours exempts de virus, en particulier lorsque ceux-ci sont encore mal connus et se propagent rapidement. Aucune indemnité ne sera due par la Banque nationale :

- en cas de présence d'un virus dans les fichiers téléchargés
- en cas d'intrusion d'un virus dans l'infrastructure informatique du client à l'occasion de ce téléchargement
- en cas d'intrusion d'un virus dans l'infrastructure informatique du client à la faveur de tout autre événement rendu possible par la présente convention, notamment la présence du nom, de l'adresse e-mail ou d'autres éléments d'identification du client dans le système informatique de la Banque nationale.

La Banque nationale se réserve le droit de modifier à tout moment la structure et le chemin d'accès de son site Internet, ainsi que le format des fichiers disponibles sur son serveur. Elle en informera préalablement le client.

Les données d'identification de l'entreprise (nom, adresse, code postal, commune, numéro d'entreprise, code NACE-BEL d'activité économique, forme et situation juridiques) sont communiquées par la Banque nationale à titre d'information complémentaire et revêtent, de ce fait, un caractère secondaire par rapport aux données des comptes annuels déposés. Malgré tout le soin apporté par la Banque nationale à la compilation et à la vérification de ces informations, elle ne garantit nullement leur exactitude. Il est dès lors conseillé au client de vérifier ces données, en particulier la situation juridique de l'entreprise, auprès d'une autre source s'il souhaite en faire usage dans un cadre décisionnel. En ce qui concerne les données d'identification issues de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), gérée par le SPF Économie, l'attention est attirée sur le fait que la Banque nationale se limite à reprendre ces données considérées comme.

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

La présente convention est réputée exécutée en Belgique. Elle est régie exclusivement par le droit belge.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à la conclusion, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention.

10. DÉCLARATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Banque nationale de Belgique ("BNB"), dont le siège est établi Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, enregistre vos données à caractère personnel afin d'assurer la gestion et l'exécution de votre convention d'abonnement auprès de la Centrale des bilans et de permettre le renouvellement ultérieur du produit ou la communication future sur la gamme de produits. La Banque nationale fonde le traitement de ces données à caractère personnel sur l'article 6.1, (b) et (f) du Règlement général sur la protection des données⁴.

Ce traitement concerne les données d'identité et de contact du client.

La Banque nationale est responsable du traitement de ces données à caractère personnel. Ces dernières ne sont accessibles qu'à un nombre restreint de membres du personnel de la Banque nationale qui sont chargés de gérer les contrats d'abonnement (principe du « need-to-know »). Vos données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers, sauf si la Banque nationale y est contrainte par la législation et la réglementation.

Limitation de la conservation : les données clients sont conservées dans la base de données client pendant 5 ans au terme du contrat pour permettre un renouvellement ultérieur ou pour communication future sur l'offre de produit.

Pour autant que les conditions définies dans la législation et la réglementation applicables en la matière soient remplies, vous avez le droit :

- (1) d'accéder à vos données à caractère personnel et, le cas échéant, de les rectifier ;
- (2) de vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière ;

⁴ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

- (3) d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel ou la limitation de leur traitement ;
- (4) de recevoir les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de transmettre ces données à un autre responsable de traitement ;
- (5) d'introduire une réclamation auprès de la Commission de la protection de la vie privée si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel enfreint la législation et la réglementation applicables.

Pour exercer vos droits visés aux points (1) à (4), vous pouvez envoyer un courrier électronique à Fabienne Verduyn, délégué à la protection des données de la Banque, dataprotection@nbb.be.

Département Gestion des Microdonnées

Centrale des bilans

Boulevard de Berlaimont 14 - 1000 Bruxelles - BELGIQUE

tél. 02 221 30 01

e-mail: centraledesbilans@nbb.be - website: www.bnb.be

Numéro d'entreprise : 0203.201.340 – RPM Bruxelles

A renvoyer**par e-mail à :** client.ba@nbb.be**par la poste à :**
Centrale des bilans - Gestion des abonnements
Banque nationale de Belgique S.A.
boulevard de Berlaimont 14
1000 BRUXELLES**Numéro attribué au client****Souscription d'abonnement à la livraison via internet des données de la Centrale des bilans " pour l'année de dépôt 20....**

Le(la) soussigné(e) :

dûment habilité(e) à engager ¹:

Adresse :

N° :

Boîte :

Code postal :

Localité :

Pays :

Numéro d'entreprise :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Gsm :

- déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement à la livraison via Internet des données de la Centrale des bilans et y adhérer sans réserve, en particulier en ce qui concerne les points 5 à 8
- souscrit à l'abonnement relatif aux produits² suivant des données de la Centrale des bilans :
 - interrogation des données authentiques (query authentic data) au prix de EUR
 - extraction quotidienne des données authentiques (daily extract authentic data) au prix de EUR
 - interrogation et extraction des données améliorées (improved data) au prix de EUR
- souhaite que toute correspondance ultérieure avec la Banque nationale se fasse ³:
 - en français
 - en néerlandais
- s'engage à payer le montant dû dans les trente jours suivant la date de facture, tous frais éventuels à charge du donneur d'ordre.
- déclare avoir pris connaissance du contenu de la déclaration relative au traitement des données à caractère personnel reprise dans l'article 10 des conditions générales d'abonnement.

Date et signature,

¹ A compléter uniquement lorsque la demande émane d'une personne morale ; dans ce cas, seront mentionnés la dénomination sociale complète, l'adresse du siège et le numéro d'entreprise.

² Cocher la case qui correspond à votre choix.

³ Cocher la case qui correspond à votre choix.